



La Directrice générale du MACTe

À

**Monsieur Ary CHALUS
Président du Conseil Régional
de la Guadeloupe
Avenue Paul Lacavé
97100 BASSE-TERRRE**

À Pointe-à-Pitre, le 14/12/2020

Réf. : PCR/LR/72/14122020

Objet : Versement de la somme de 2 329 134,41 € due par la Région Guadeloupe à l'EPCC MACTe.

Monsieur le Président du Conseil régional,

Pour faire suite au Conseil d'administration du MACTe de ce 9 décembre 2020, qui s'est tenu en présence de Monsieur le Préfet de Région Alexandre ROCHATTE et de votre Directeur de Cabinet M. Teddy BERNADOTTE, séance où vous étiez représenté vous-même par Mme Patricia BAILLET, votre suppléante, élue du Conseil régional, je me permets de revenir vers vous en toute urgence sur deux sujets financiers d'une importance majeure pour le bon fonctionnement de l'EPCC MACTe :

- le versement du solde de la contribution régionale 2020, pour 47 % de son montant statutaire annuel ;
- le reversement du solde des recettes de la billetterie, pour 56 % de leur montant global entre le 1^{er} août 2019 et le 16 mars 2020.

Au 14 décembre 2020, il reste au MACTe à percevoir 2 329 134,41 € (deux millions trois cent vingt-neuf mille cent trente-quatre euros et quarante-et-un centimes), uniquement du fait des retards de la Région Guadeloupe.

Le versement du solde de la contribution régionale 2020 : 1 905 481 €

Le 22 octobre dernier, une avance tardive de 2 168 194 € (deux millions cent soixante-huit mille cent quatre-vingt-quatorze euros) a été versée par le Conseil régional au MACTe, ce qui correspondait à 53 % de la contribution statutaire due par votre collectivité au titre de l'année 2020. Aussi suis-je contrainte de vous solliciter afin d'obtenir de vos services le versement du montant restant dû statutairement à ce jour au MACTe par la Région pour l'année 2020, à hauteur de 1 905 481 € (un million neuf cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-un euros).

L'article 26 des statuts de l'EPCC MACTe a justement été prévu pour éviter toute instabilité financière dans le fonctionnement de l'établissement, en empêchant de le rendre tributaire de versements aléatoires de la part des collectivités partenaires, tant dans les montants que dans les délais. Or, au 14 décembre 2020, à la veille de la clôture de ses comptes 2020, l'EPCC est toujours en attente du versement du solde de la contribution régionale.

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage

Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre

Alors que les autres partenaires du MACTe ont versé leur contribution dans des délais raisonnables : le 9 mars pour l'État ; le 24 juillet pour le Département ; le 24 septembre pour Cap Excellence, ce retard persistant de la Région met l'EPCC dans une situation réellement très embarrassante.

Si je peux comprendre à l'évidence les difficultés de trésorerie auxquelles a dû faire face votre collectivité pour aider ses administrés à surmonter au mieux la violence et la brutalité de la crise sanitaire, il n'en reste pas moins que des aides exceptionnelles ont également été fournies par l'État aux collectivités. Or, **le MACTe a dû fonctionner pendant 10 mois avec 14 % de son budget** dans une situation extrêmement préjudiciable de **quasi-asphyxie budgétaire**. Cette quasi-asphyxie a abouti, d'une part, à freiner, parfois même à empêcher, le développement des projets propres à favoriser la visibilité du MACTe en 2020 et, d'autre part, à nourrir une situation d'insolvabilité critique, avec pour effet de construire une mauvaise image de l'établissement auprès des prestataires et partenaires institutionnels sur le plan local et national.

Les conséquences sur le fonctionnement de l'EPCC sont majeures et notamment sur l'enveloppe salariale qui, en temps normal, représente d'emblée d'ores et déjà 51 % du budget du MACTe. Le manque de visibilité sur le budget réel de 2020 — et par conséquent aussi sur celui de 2021, en cette période de transition et de requalification des ressources humaines — ne me permet pas, entre autres, d'envisager la revalorisation nécessairement concomitante à la **création des 35 postes équivalent temps plein et la formation de l'organigramme**. Ces créations de postes permettent de constituer l'organigramme, étape primordiale pour finaliser le transfert des emplois et donc achever la structuration administrative et financière de l'EPCC.

N'ayant aucune visibilité sur le versement du solde de la contribution 2020, et a fortiori sur le versement de la contribution 2021, il ne m'est absolument pas possible d'envisager des recrutements dans l'immédiat et en particulier celui de votre Chef de Cabinet. Il m'a en effet été demandé de le recruter comme secrétaire général du MACTe pour un salaire mensuel net de 5 000 € (cinq mille euros), aboutissant à un coût global annuel de 115 000 € (cent quinze mille euros), à quoi sont censés s'ajouter une voiture et un téléphone de fonction pour un coût supplémentaire de 35 000 € (trente-cinq mille euros) en 2021.

J'en viens aux actions et projets du MACTe dans le contexte actuel. Le 10 février 2020, vous avez appelé de vos vœux l'organisation au MACTe d'un projet aussi prestigieux que l'exposition « Le Modèle noir », envisageant même de faire à nouveau appel à M. Jacques MARTIAL, ancien Président du MACTe, si cela s'avérait nécessaire. Nous y sommes aujourd'hui : **le Metropolitan Museum de New York, le Musée du quai Branly, l'Université de Columbia et le Musée des civilisations noires de Dakar acceptent de se réunir autour du MACTe** pour proposer aux Guadeloupéens de découvrir, en 2021, les Grands Empires africains avant la Traite transatlantique. Obtenir l'accord de ces institutions grâce à mon réseau personnel a nécessité beaucoup d'énergie et de travail. En l'état actuel des versements de la contribution régionale pour 2020, qui laisse augurer d'un retard similaire en 2021, comment envisager de manière fiable et professionnelle l'organisation de ce projet ? De même, le MACTe risque aujourd'hui de ne pas être en mesure de remplir son obligation de **répondre à la demande du Président de la République, qui a souhaité l'organisation de la saison « Africa 2020 »** sur le territoire français, avec quinze quartiers généraux parmi lesquels le MACTe, figure de proue des Outre-mer.

Dès le premier déconfinement, vous avez affiché, Monsieur le Président du Conseil régional, l'accompagnement budgétaire de notre établissement comme un « **axe majeur** » de vos engagements en matière de culture et de sport : je vous en suis reconnaissante. Aussi je m'inquiète d'un nouveau retard dans le **versement du solde de la contribution 2020, à hauteur de 1 905 481 €**. Un délai supplémentaire serait préjudiciable au bon fonctionnement du MACTe, et en particulier désastreux pour les projets envisagés avec les institutions internationales que j'ai mentionnées.

Il est donc indispensable que le versement du solde de la contribution régionale prévue par les statuts de l'EPCC soit effectué à brève échéance dans le respect des règles administratives et des statuts. À défaut, la direction régionale des finances publiques est malheureusement tenue de procéder à un recouvrement des titres de recettes des contributeurs.

Mémorial ACTe Centre Caribéen d'Expressions et de Mémoire de la Traite et de l'Esclavage

Darboussier, rue Raspail 97110 Pointe-à-Pitre

Le versement du solde des recettes de la billetterie : 423 833,90 €.

Mais d'autre part et avant tout, il est crucial de régulariser l'omission du versement d'une somme de 423 653,41 € de la régie régionale du MACTe.

Du 1^{er} août 2019 au 16 mars 2020, les recettes encaissées par l'EPCC s'élèvent à 753 532,04 €. Or, lors de la clôture de la régie régionale le 24 juillet 2020, seuls 329 878,63 € ont été reversés au MACTe. Il reste donc à la Région à reverser la somme de 423 653,41 €. Ce chiffrage a longtemps été discuté, voire contesté depuis juillet dernier. Mais il appert des échanges préalables au Conseil d'administration de ce 9 décembre, entre les services du MACTe et ceux de votre collectivité, comme de tous les documents fournis le 4 décembre dernier par Mme Mylène STANISLAS, régisseuse Région-MACTe, que la somme de 423 653,41 € (quatre cent vingt-trois mille six cent cinquante-trois euros et quarante-et-un centimes) doit désormais être impérativement reversée par la Région sur le compte du MACTe, afin que toute irrégularité comptable, à l'euro près, disparaisse de nos archives communes et que puisse être rectifiée l'erreur ou omission invraisemblable commise dans le décompte de régie régionale du MACTe fourni le 11 mai 2020 et signé notamment par M. José GAYDU, directeur général adjoint des services de la Région.

Je me permets, Monsieur le Président du Conseil régional, de vous alerter solennellement par la présente :

- **afin que le versement du solde de 423 653,41 € des recettes de la régie régionale du MACTe sur la période 1^{er} août 2019-16 mars 2020, soit effectué de manière immédiate et que puisse être ainsi rectifiée l'erreur commise sur cette régie régionale MACTe, dans le respect strict des règles administratives et financières liées à la gestion de fonds publics ;**
- **afin que le versement du solde de 1 905 481 € de la contribution statutaire annuelle de la Région à l'EPCC MACTe, exigible pour 2020, soit effectué au plus vite par les services de la Région.**

Le total des sommes dues par la Région à l'EPCC MACTe s'élève donc à la date du 14 décembre 2020 à 2 329 134,41 €.

Je compte sincèrement sur votre intervention en priorité auprès de vos services pour que soient réglés ces deux dossiers.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président du Conseil régional, à l'assurance de ma respectueuse considération.

La Directrice Générale du MACTe

Laurella RINCON